



Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-septième session

21 juin-9 juillet 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Le droit à la vie privée à l'ère du numérique

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 42/15 sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport thématique sur les incidences que l'intelligence artificielle, y compris le profilage, la prise de décisions automatisée et l'apprentissage automatique, si elle n'est pas accompagnée des garanties appropriées, peut avoir sur l'exercice du droit à la vie privée, et de lui soumettre ce rapport à sa quarante-cinquième session.
2. Dans sa décision 45/113, le Conseil des droits de l'homme a décidé de reporter la soumission du rapport à sa quarante-septième session.
3. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme n'a pas été en mesure de s'acquitter de cette tâche dans le délai prescrit. Elle compte présenter ce rapport à une prochaine session du Conseil des droits de l'homme, lorsque la situation financière le permettra.

